

COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

SÉANCE RÉGULIÈRE

2 décembre 2002

PROCÈS-VERBAL

4^e SÉANCE

DATE : Le 2 décembre 2002

HEURE : 17 h

LIEU : Maison du citoyen, salle des comités

PRÉSENCES : **Membres**

M. Yvon Boucher, président, conseiller district 15

M. Simon Racine, membre, conseiller district 9

M^{me} Linda Giraldeau, citoyenne

M. Philippe Thompson, citoyen

Secrétaire

M. Ghislain Deschênes, coordonnateur des comités

Personnes-ressources

M. Éric Boutet, responsable / planification

M. Marc Chicoine, coordonnateur en urbanisme

M. Daniel Le Pape, chargé de planification

AUTRES :

M^{me} Aline Bazeau

M. Louis Beauclair

M. Denis Charlebois

M. Martin Joly

M^{me} Mélina Planchenault, conseillère en aménagement périurbain

ABSENCE MOTIVÉE :

M. Pierre Levert, citoyen

DISTRIBUTION : Aux membres du CCA, aux personnes ressources, aux membres du conseil municipal et au Greffier

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE

1. Mot de bienvenue du président

Le président ouvre l'assemblée à 17 h 30. On présente M^{me} Mélina Planchenault, conseillère en aménagement périurbain, à la Ville de Longueuil. On souligne que M^{me} Planchenault a été invitée pour faire une présentation sur la planification du territoire agricole de la Ville de Longueuil (article 9 du présent ordre du jour).

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté tel que présenté, en ajoutant un sujet à l'article varia :

1. Ouverture
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 septembre 2002
4. Signature du procès-verbal de la séance du 23 septembre 2002
5. Date de la prochaine assemblée (3 février 2003)
6. Calendrier 2003 des assemblées du Comité consultatif agricole (CCA)
7. Prévisions des dépenses 2003 du CCA
8. Bilan et évaluation du rendement 2002 du CCA
9. Présentation de la planification particulière du territoire agricole de la Ville de Longueuil, secteur Saint-Hubert
10. État d'avancement de l'exercice de caractérisation du territoire de la Ville de Gatineau et présentation des consultants
11. Parole aux citoyennes et citoyens
12. Demande d'autorisation à la CPTAQ afin d'aliéner à M^{me} Linda Paiement une partie du lot 24, du rang 5, canton de Templeton, situé sur le chemin Saint-Columban et autoriser la subdivision de cette parcelle d'une superficie équivalente à 8 094 mètres carrés dans le but de construire une habitation unifamiliale, district 9, secteur Gatineau
13. Demande d'autorisation à la CPTAQ afin d'aliéner à M. Patrick Porlier le lot 1 373 263, du cadastre du Québec, situé sur le chemin du Sixième-Rang et ayant une superficie totale de 4 101,9 mètres carrés et ce, dans le but de construire une habitation unifamiliale isolée, district 15, secteur Gatineau
14. Demande d'autorisation à la CPTAQ afin d'aliéner une partie des lots 26A, 26B et 26C, rang 1, canton de Buckingham et ayant une superficie d'environ 2 hectares et ce, dans le but de consolider le pâturage dans le cadre du projet d'aménagement du marais aux Grenouillettes, district 16, secteur Masson-Angers
15. Varia :
 - a) Vision d'avenir
16. Levée de la séance

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 septembre 2002

Le procès-verbal de la séance du 23 septembre 2002 est accepté tel que présenté.

On dépose une copie d'une lettre signée par le président du Comité consultatif agricole et adressée au directeur général de la Ville de Gatineau M. Mark Laroche. Le contenu de cette lettre porte sur une demande d'une ressource professionnelle additionnelle spécialisée en agronomie et en urbanisme pour assurer la mise en place d'une stratégie de développement du territoire et des activités agricoles.

Par ailleurs, on souhaite obtenir, lors d'une prochaine séance, quelques informations sur la question de l'inspection agraire (loi, pouvoir, obligation, formation, etc.).

De plus, on donne certaines explications sur l'origine de la demande de participation au concours « Villes et Villages fleuris », sur les exigences de la Société d'horticulture et d'écologie de l'Outaouais et sur la possibilité de participation à ce concours de la Ville de Gatineau en 2003.

4. Signature du procès-verbal de la séance du 23 septembre 2002

Le procès-verbal de la séance du 23 septembre 2002 est signé par le président.

5. Date de la prochaine assemblée

La prochaine assemblée est fixée au 3 février 2003.

6. Calendrier 2003 des assemblées du Comité consultatif agricole (CCA)

Un calendrier des dates des assemblées du CCA pour 2003 est déposé. Les séances du CCA sont prévues pour le premier lundi de chaque mois sauf pour les mois de juillet et août.

On accepte de déplacer la séance prévue le 3 mars (congé scolaire) au 10 mars. On souligne, qu'au besoin, des séances spéciales pourront être ajoutées à ce calendrier.

7. Prévision des dépenses 2003 du CCA

On donne quelques explications sur les prévisions des dépenses 2003 du Comité consultatif agricole. On prévoit des dépenses de l'ordre de 7 050,00 \$ réparties de la façon suivante : Congrès et colloques (1 500,00 \$), déplacements et visites des projets (2 000,00 \$), frais postaux, abonnements et papeterie (750,00 \$) et soutien logistique (2 800,00 \$).

8. Bilan et évaluation du rendement 2002 du CCA

Le secrétaire présente brièvement un document portant sur le bilan 2002 du Comité consultatif agricole. Il insiste principalement sur la participation des membres du CCA pour compléter ce bilan et les invite à utiliser le questionnaire, mis à leur disposition, afin de préciser leurs préoccupations et attentes. On souligne que cet exercice d'évaluation sera également effectué avec les personnes-ressources du comité et qu'un rapport sera par la suite préparé et déposé pour recommandation au conseil s'il y a lieu.

9. Présentation de la planification particulière du territoire agricole de la Ville de Longueuil, secteur Saint-Hubert

M^{me} Mélina Planchenault, conseillère en aménagement périurbain, à la Ville de Longueuil est invitée à faire une présentation sur la planification du territoire agricole, particulièrement dans le secteur de Saint-Hubert de la Ville de Longueuil. Elle insiste sur :

- le contexte de la planification du territoire agricole;
- la description du territoire agricole de Longueuil, Saint-Hubert et Brossard;
- les étapes de la planification;
- le diagnostic du territoire agricole;
- la caractérisation du territoire;
- le plan d'action;
- le bilan des deux premières années;
- la mise en place d'un partenariat.

Quelques questions sont soulevées sur :

- la mise en place des partenaires;
- les projets porteurs;
- les coûts de remembrement;
- les superficies réservées pour l'expansion urbaine;
- les actifs que représentent le territoire agricole;

On suggère de prendre contact avec les gens de la Ville de Laval pour partager leurs expériences au niveau de la gestion du territoire agricole.

10. État d'avancement de l'exercice de caractérisation du territoire de la Ville de Gatineau et présentation des consultants

Arrivée de MM. Louis Beauclair, Denis Charlebois, Martin Joly et M^{me} Aline Bazeau.

On présente les membres de l'équipe de consultant ayant reçu le mandat relatif à la caractérisation du territoire agricole de la Ville de Gatineau. MM. Beauclair et Charlebois donnent quelques informations sur leurs expériences professionnelles et sur leur perception de la problématique relative à la croissance de la Ville de Gatineau et la mise en valeur de son territoire agricole.

M. Joly, souligne que l'exercice de caractérisation du territoire agricole de la Ville de Gatineau pourra tirer profit des informations contenues dans la banque de données de LATINO. Il mentionne que le travail de M^{me} Bazeau portera spécifiquement sur le support cartographique que nécessitera les analyses et le zonage de production qui seront réalisés par les consultants.

On donne quelques informations sur les échéances de réalisation de cet exercice dont :

- caractérisation – 12 à 14 semaines;
- consultation publique – printemps 2003 ;
- révision du schéma – juin 2003;
- avis du ministre – automne 2003.

11. Parole aux citoyennes et citoyens

Aucun citoyen ou citoyenne ne s'est présenté (e).

12. Demande d'autorisation à la CPTAQ afin d'aliéner à M^{me} Linda Paiement une partie du lot 24, du rang 5, canton de Templeton, situé sur le chemin Saint-Columban et autoriser la subdivision de cette parcelle d'une superficie équivalente à 8 094 mètres carrés dans le but de construire une habitation unifamiliale, district 9, secteur Gatineau

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aliénation d'une partie du lot 24, du rang 5, canton de Templeton, situé sur le chemin Saint-Columban, district 9, secteur Gatineau a été déposée à la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire, du lot 24, du rang 5, canton de Templeton, souhaite offrir à sa fille une partie de sa propriété afin qu'elle puisse y construire une habitation unifamiliale isolée;

CONSIDÉRANT QUE la parcelle de terrain convoitée par la requérante a une superficie de 8 094 mètres carrés (2 acres) et donne façade sur le chemin Saint-Columban;

CONSIDÉRANT QUE le projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée sur une partie du lot 24 ne favorise pas l'utilisation prioritaire du sol à des fins d'activités agricoles;

CONSIDÉRANT QUE le projet pourrait constituer un amorce d'un secteur résidentiel sur le chemin Saint-Columban;

CONSIDÉRANT QUE le projet de subdivision et de construction n'est pas conforme à la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles :

R-CCA-2002-12-02/8

Que ce comité recommande au conseil de refuser la requête d'aliénation, de subdivision et de construction d'une habitation unifamiliale isolée sur une partie du lot 24, du rang 5, canton de Templeton pour une parcelle de 8 094 mètres carrés située en bordure du chemin Saint-Columban, district 9, secteur Gatineau.

ADOPTÉE

- 13. Demande d'autorisation à la CPTAQ afin d'aliéner à M. Patrick Porlier le lot 1 373 263, du cadastre du Québec, situé sur le chemin du Sixième-Rang et ayant une superficie totale de 4 101,9 mètres carrés et ce, dans le but de construire une habitation unifamiliale isolée, district 15, secteur Gatineau**

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aliénation du lot 1 373 263, du cadastre du Québec, situé sur le chemin du Sixième-Rang, district 15, secteur Gatineau a été déposée à la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire, du lot 1 373 263, du cadastre du Québec, situé sur le chemin du Sixième-Rang, souhaite offrir à son fils cette propriété afin qu'il puisse y construire une habitation unifamiliale isolée;

CONSIDÉRANT QUE le terrain convoité par l'acquéreur a une superficie de 4 101,9 mètres carrés, donne façade sur le chemin du Sixième-Rang et est contigu à cinq autres habitations;

CONSIDÉRANT QUE le projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 1 373 263, du cadastre du Québec ne favorise pas l'utilisation prioritaire du sol à des fins d'activités agricoles;

CONSIDÉRANT QUE le projet pourrait constituer un amorce d'un secteur résidentiel sur le chemin du Sixième-Rang;

CONSIDÉRANT QUE le projet de subdivision et de construction n'est pas conforme à la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles :

R-CCA-2002-12-02/9

Que ce comité recommande au conseil de refuser la requête d'aliénation de construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 1 373 263, du cadastre du Québec et situé en bordure du chemin Sixième-Rang, district 15, secteur Gatineau.

ADOPTÉE

- 14. Demande d'autorisation à la CPTAQ afin d'aliéner une partie des lots 26A, 26B et 26C, rang 1, canton de Buckingham et ayant une superficie d'environ 2 hectares et ce, dans le but de consolider le pâturage dans le cadre du projet d'aménagement du marais aux Grenouillettes, district 16, secteur Masson-Angers**

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aliénation d'une partie des lots 26A, 26B et 26C, rang 1, canton de Buckingham, district 16, secteur Masson-Angers a été déposée à la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'aménagement du marais aux Grenouillettes fait partie du plan d'action pour la protection et la mise en valeur des terres humides de la Rivière des Outaouais mis en place par Canards Illimités et la Société de la faune et des parcs du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action a déjà fait l'objet d'appui de l'ex-Ville de Masson-Angers;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition de ces lots permettra la consolidation du pâturage déjà en place sur les terres de la Société de la faune et des parcs;

CONSIDÉRANT QUE le projet de subdivision du projet d'aménagement du marais aux Grenouillettes est conforme au règlement de lotissement en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la demande de lotissement vise à joindre les parcelles des lots 26A, 26B et 26C, rang 1, canton de Buckingham, d'une superficie de 2 hectares au terrain contigu appartenant à la Société de la faune et des parcs du Québec :

R-CCA-2002-12-02/10

Que ce comité recommande au conseil d'appuyer la demande de lotissement en zone agricole afin de permettre à Canards Illimités d'acquérir une partie des lots 26A, 26B et 26C, rang 1, canton de Buckingham, d'une superficie de 2 hectares et réputée contiguë au terrain du Gouvernement du Québec, district 16, secteur Masson-Angers.

ADOPTÉE

15. Varia :

a) Vision d'avenir

On souligne qu'il est extrêmement difficile de stimuler le secteur agricole. On mentionne que seul la volonté des producteurs les plus actifs pourrait venir changer la situation. On donne quelques exemples où les producteurs se sont regroupés et ont posés des gestes concrets au niveau de la production, de la mise en marché et de la publicité.

Enfin, on souligne que la Ville de Gatineau sera possiblement, en janvier ou février 2003, mise à contribution pour appuyer concrètement un projet de production agricole.

16. Levée de la séance

La séance est levée à 21 h 00.